

RÉPONSE AU POSTULAT DE CHRISTINE MAYOR ET CONSORTS INTITULÉ « UN DISTRIBUTEUR DE PRODUITS FRAIS, SAINS, LOCAUX ET DURABLES »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission de sept membres chargée de l'étude de l'objet cité en titre s'est réunie deux fois à l'Hôtel de Ville, le 14 novembre 2023 et le 9 janvier 2024. Elle était composée de : Veronica GASKELL (excusée le 9 janvier), Béatrice GENOUD, Christine MAYOR, Jean-Pierre MORISSETTI, Sylvie TRUDU, Floriane WYSS et Annabelle AMSLER, présidente-rapporteuse.

Lors de sa séance du 9 janvier 2024, la commission a reçu M. Bruno ROSSIGNOL, responsable alimentation de l'EPFL et instigateur du projet de distributeurs « Vaud Plus », en présence d'un représentant de la Municipalité et du chef d'office de la durabilité.

1 CONTEXTE

La réponse de la Municipalité fait suite au postulat qui lui demandait d'examiner la possibilité d'installer des distributeurs « Localomat » (depuis lors officiellement appelés « Vaud Plus ») à Morges, en remplacement des distributeurs Selecta actuels, une fois les contrats arrivés à échéance, et de faire la promotion de ces distributeurs auprès des entreprises privées présentes sur sol morgien.

Pour rappel, les distributeurs « Vaud Plus » ont été imaginés par l'EPFL dans le but de respecter les Accords de Paris en offrant une alternative locale, durable et plus saine aux distributeurs Selecta. Ils sont exploités commercialement par l'entreprise Dallmayr. Par rapport aux distributeurs Selecta classiques, ils ont plusieurs avantages : ils proposent des produits 100% suisses et 80% vaudois, ce qui permet d'y faire la promotion des produits locaux ; la qualité nutritionnelle des produits est garantie et fait l'objet d'un affichage transparent ; et les emballages sont conçus pour être le plus écologiques possible.

2 RÉPONSE ECRITE DE LA MUNICIPALITÉ

Dans sa réponse écrite, la Municipalité explique en premier lieu qu'il n'y a que deux distributeurs Selecta sur le domaine public à Morges : l'un au Parc des Sports et l'autre sur l'avenue du Delay. Ils sont peu fréquentés, et donc peu adaptés à la vente de produits frais. Six autres distributeurs se trouvent sur le domaine privé, dont trois à la gare CFF, et ne dépendent donc pas de la Ville.

La société Dallmayr est chargée de la mise en œuvre opérationnelle des distributeurs « Vaud Plus ». Etant donné que le concept de ces distributeurs qui proposent des produits frais et locaux est d'assurer des prix d'achat favorables pour les producteurs et les productrices tout en gardant les prix de vente abordables pour la clientèle, Dallmayr réalise son bénéfice principalement sur la vente de boissons chaudes intégrée au concept. Or, la vente de boissons chaudes nécessite l'utilisation de vaisselle à usage unique, ce qui va à l'encontre de l'objectif de viser le zéro déchet de la Ville de Morges.

En l'absence de ces boissons chaudes, Dallmayr demanderait une participation financière à la commune pour l'exploitation d'appareils « Vaud Plus », d'un montant de CHF 4'200 par année et par appareil, ou un contrat pour l'approvisionnement et la vente de café au sein des cafétérias de l'administration communale, ce qui n'est pas souhaité.

En outre, les distributeurs « Vaud Plus » ne proposent pas de produits non alimentaires comme le font actuellement les Selecta et cette offre, qui permet par exemple d'acheter à toute heure et de manière anonyme des préservatifs et des tests de grossesse, pourrait alors manquer.

En ce qui concerne la promotion des distributeurs « Vaud Plus » auprès des entreprises sur sol morgien, la Municipalité constate qu'il s'agit d'une activité économique soumise à concurrence pour laquelle elle ne souhaite pas faire de la promotion.

3 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

M. ROSSIGNOL a présenté à la commission un bref historique du projet des distributeurs « Vaud Plus » ainsi que l'état actuel de la situation à l'EPFL, où il y a 50 distributeurs, dont la moitié pour les boissons chaudes, pour à peu près 17'700 personnes. Dallmayr a en outre installé plusieurs distributeurs dédiés aux produits non alimentaires.

M. ROSSIGNOL a également expliqué que les distributeurs « Vaud Plus » s'exportent dans les autres cantons, jusqu'en Suisse alémanique, sous un autre nom. Les TL les ont adoptés et les CFF sont actuellement en négociation avec Dallmayr pour en installer dans les gares.

En outre, le concept continue à évoluer, avec la distribution de salades et même de glaces, toujours localement produites et respectant le cahier des charges fixé par les promoteurs du projet. L'EPFL et ses partenaires continuent de travailler à perfectionner les emballages du point de vue écologique.

Toujours dans la même optique d'écologie, les premiers distributeurs de boissons chaudes sans vaisselle à usage unique seront mis en service en mars 2024 : il sera possible d'utiliser sa propre tasse ou d'en obtenir une réutilisable pour un montant supplémentaire. Il est à noter que cette possibilité est très récente et n'avait donc pas été présentée à la Municipalité lors des discussions avec Dallmayr l'année passée.

4 DISCUSSIONS

En séance, la Municipalité a précisé la conclusion de son préavis en ce sens que le projet en l'état n'a pas assez d'envergure pour être communicable et atteindre ses objectifs, les deux distributeurs Selecta actuels étant peu visibles et peu utilisés, et qu'elle a donc décidé de renoncer pour le moment à l'installation de distributeurs « Vaud Plus ».

Les membres de la commission ont compris les arguments de la Municipalité et ne souhaitent pas non plus l'installation de distributeurs supplémentaires dans la commune sans nécessité, étant donné que les distributeurs ne sont en soi pas une solution durable en raison de la construction des appareils, de l'énergie consommée pour leur utilisation et des déchets générés.

Toutefois, au vu des avantages considérables des distributeurs « Vaud Plus » par rapport aux Selecta, tant du point de vue de l'environnement que de celui de la santé des consommateurs et consommatrices, les membres de la commission sont d'avis qu'il vaut la peine d'examiner toutes les possibilités. Ils se sont ainsi demandé s'il serait possible de remplacer les distributeurs actuels de la patinoire. La Municipalité a cependant expliqué que ces distributeurs allaient prochainement être remplacés par un service de traiteur. Concernant le site de Beausobre en revanche, le concept de restauration n'est pas encore définitivement établi. Il pourrait donc y avoir une possibilité le

cas échéant de recourir aux distributeurs « Vaud Plus ». La commission a formulé un vœu dans ce sens. La commission a également pensé au site de Riond Bosson où il n'y a pour l'instant pas d'offre alimentaire locale, durable et saine.

Les membres de la commission se demandent également si la Municipalité ne pourrait pas intervenir auprès des CFF et des MBC pour les encourager à changer leurs distributeurs Selecta installés sur le territoire de la commune. Un autre vœu a été formulé dans ce sens.

Enfin, dans la mesure où le peu de visibilité des deux distributeurs de la ville a également été présentée par la Municipalité comme un obstacle à leur remplacement, la commission souhaite que la Municipalité réexamine la situation si les distributeurs de la gare sont changés.

5 CONCLUSION

La commission comprend les raisons qui ont poussé la Municipalité à renoncer pour le moment à remplacer les distributeurs Selecta présents sur le domaine public et partage son avis, notamment parce qu'il n'y a que deux distributeurs concernés, qu'ils sont dans des endroits qui leur donnent peu de visibilité, et que leur remplacement par des distributeurs « Vaud Plus » serait financièrement à la charge de la commune.

Toutefois, la commission émet les vœux suivants :

- que la Municipalité examine la possibilité de mettre des distributeurs « Vaud Plus » sur le site de Beausobre lorsque le concept du site sera finalisé,
- qu'elle encourage dans la mesure du possible les CFF ainsi que les MBC à changer les distributeurs Selecta par des distributeurs « Vaud Plus » sur les sites dont ils sont propriétaires sur le territoire communal,
- qu'elle réexamine sa décision concernant les deux distributeurs sur le domaine public morgien dans le cas où les CFF décideraient de faire le changement à la gare de Morges.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport de la Municipalité en réponse au postulat déposé par Mme Christine Mayor et consorts « Un distributeur de produits frais, sains, locaux et durables »,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte de la réponse de la Municipalité.

Au nom de la commission
La présidente-rapporteuse

Annabelle Amsler